



N°2025-01-19

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 10/02/2025
ID : 044-214400129-20250210-2025_01_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2025
CONVOCAISON DU 31 JANVIER 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	14
- Représentés	6
- Absents et excusés :	3
- Votants	20

L'an deux mille vingt-cinq, sept février, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Catherine LEROY, Patricia CARRARA, Jean-Yves LAIGLE, Pascale BARDOU, Claude TILLY, Isabelle MONNIER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIÉ, Antoine CHIFFOLEAU.

Étaient représentés :

Roland BATAILLE donne pouvoir à Reynald EPIE, Eloïse BOUTIN donne pouvoir à Pascale BARDOU, Mylène FAJFER donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT donne pouvoir à Catherine LEROY, Marie-Françoise DION donne pouvoir à Claude TILLY, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Dominique DUPAU.

Étaient absents et excusés : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Dominique DUPAU est nommé secrétaire de séance.

OBJET : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL – ETE 2025

La SARL CELKO, par courrier en date du 20 janvier 2025, sollicite une autorisation d'ouverture du commerce alimentaire Carrefour City, les dimanches après-midi pendant la saison d'été, aux mois de juillet et d'août, pour 5 salariés. Chaque salarié privé du repos dominical bénéficiera d'un repos compensateur et percevra pour ce jour de travail une rémunération au double de la rémunération normale due pour une durée équivalente.

CONSIDERANT le classement en commune touristique,
CONSIDERANT le classement en station classée de tourisme,
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 4 février 2025,

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
Par vote à mains levées et par 20 voix pour

- EMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle de l'entreprise Carrefour City, les dimanches après-midi pendant la saison 2025, aux mois de juillet et d'août, pour 5 salariés.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,
Le 10 février 2025,

Le secrétaire de séance,

Dominique DUPAU



Le maire,

Jacques PRIEUR



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr